



«De plus en plus de personnes sont élues sans être membres d'un parti politique»

INTERVIEW • Andreas Ladner, politologue bernois, donne quelques pistes pour comprendre les facteurs qui peuvent influencer les élections communales.

PROPOS RECUEILLIS PAR STÉPHANIE BUCHS

Communes 2006
Le politologue Andreas Ladner donne quelques pistes pour comprendre les facteurs qui peuvent influencer les élections communales. Considéré comme spécialiste en la matière, Andreas Ladner est pour l'instant professeur au Centre de compétences pour le management public à l'Université de Berne. Il a été nommé professeur ordinaire en administration suisse et politiques institutionnelles à l'IDEHAP, Institut des hautes études en administration publique, à Lausanne. Poste qu'il occupera dès le 1^{er} avril.

«La Liberté»: Quel est le principal changement à signaler dans la campagne des élections communales?

Andreas Ladner: – Quand on regarde un peu partout dans les communes en Suisse, on voit la disparition avant tout des sections locales des partis politiques. Dans les petites communes, il y a de moins en moins de partis politiques. En même temps, on constate que de plus en plus de personnes sont élues sans être membres d'un parti. Les gens ont de moins en moins de temps, sont pris par leur famille et leur travail. Les citoyens ont du mal avec cette politisation qui provient du niveau national où soit on est UDC, soit PRD, soit PS, soit PDC. On hérite de toutes sortes de positions qui ne sont pas si importantes au niveau communal.

Vous avez l'impression qu'au niveau local, on a de la peine à s'identifier à l'image que donne le parti national, quelle que soit cette image?

Cette étiquette est moins pertinente à l'échelon communal où l'on a d'autres problèmes à résoudre, qui sont moins liés aux idéologies. On a besoin de plus de pragmatisme au niveau local: dans les petits exécutifs, il faut trouver des solutions pratiques, c'est une autre façon de faire de la politique. Cette étiquette de parti national peut même gêner au niveau local. Il y a des différences qui paraissent insurmontables.

Il existe toutefois une dualité entre les petites communes où le système des partis a du mal à survivre et les grandes communes avec parlement où cette dépolitisation n'existe pas. Dans les villes, il n'y a pas de problème.

Et dans le canton de Fribourg?

A la dernière étude qui date d'environ deux ans, 94 communes (ndlr.: sur un total de 168) du canton de Fribourg ont répondu. Les résultats montrent seulement une tendance, car les communes les plus petites ne répondent pas à nos questionnaires, et il y a beaucoup de très petites communes dans le canton de Fribourg.

Cette étude montre qu'environ 40 à 50% des membres des Conseils communaux ne sont pas membres d'un parti. En Suisse, ce chiffre est d'environ un tiers. Cette situation existe en particulier dans les cantons qui ont des petites communes.

Dans la phase électorale, peut-on en conclure que les citoyens votent plus pour une personne que pour un parti?

Oui, on préfère voter pour une personne que l'on connaît, à laquelle on fait confiance. Cet argument a toujours beaucoup compté au niveau local, même quand les partis étaient davantage présents.



Andreas Ladner: «Il y a quelques années, un politicien au niveau communal était une personne respectée, alors qu'aujourd'hui il est responsable de tout ce qui ne marche pas. Ces postes ont perdu du prestige». CHRISTIAN LANZ

Depuis quand constatez-vous cette perte de vitesse des partis locaux?

Tout a commencé dans les années 60-70, période durant laquelle les partis ont essayé de mettre en place des sections locales, de se rapprocher un peu des citoyennes et citoyens. Pas mal de partis locaux se sont créés dans les années 70-80. Dans les premières enquêtes qu'on a menées à la fin des années 80, on en a trouvé qui avaient encore pas mal de succès.

On a fait une même enquête il y a deux ans environ. Et là,

on a vraiment vu des changements importants et peut-être même inquiétants: 30% des membres ont disparu dans ces petites entités partisanes locales. C'est quand même une perte importante qui ne peut pas rester sans conséquence pour les partis.

En quoi trouvez-vous cela inquiétant?

C'est un peu le capital social d'un pays qui disparaît. Les gens qui s'engagent pour la politique, de manière générale pour la communauté, s'enga-

gent plus que pour leur propre intérêt.

Les citoyens ont-ils de nouvelles attentes?

Le rapport entre les citoyens et les élus a beaucoup changé. Il y a quelques années, un politicien au niveau communal était une personne respectée, alors qu'aujourd'hui il est responsable de tout ce qui ne marche pas. Ces postes ont perdu du prestige. Et le citoyen veut tout tout de suite. Il montre une certaine impatience par rapport à ses attentes. I

EN BREF

UNIVERSITÉ Les catholiques paieront encore

Il n'est pas à l'ordre du jour de retirer à l'Université de Fribourg la collecte annuelle des catholiques de Suisse, selon la Conférence des évêques de Suisse (CES). La question avait été soulevée suite à la querelle autour de la bénédiction du nouveau site académique. Le possible retrait de la somme, qui a atteint 548 000 fr. en 2004, avait été évoqué récemment par le secrétaire général de la CES, l'abbé Agnell Rickenmann. Or celui-ci «n'est pas évêque et il s'est exprimé à titre personnel», a expliqué hier Mario Galgano, porte-parole de la CES. ATS

INFOMANIE Bonne reprise en janvier

Après un mois de décembre en pente douce, l'afflux des infos parvenant au numéro de l'Infomanie de «La Liberté» (026 426 44 44) reprend... doucement. Une vingtaine de coups de fil et d'e-mails ont été passés à la rédaction. Nombre d'informations intéressantes ont permis à nos rédacteurs de développer à temps des faits divers ou des sujets d'intérêt général, tels le démarchage des scientologues dans les salons d'un hôtel de Fribourg, un gros incendie à Pringy, un spectaculaire accident dû à l'état de la route à la Tine ou encore des listes communales un peu vides à Chésopelloz. La nouvelle qui décroche la prime est cependant celle qui nous a permis de faire un reportage sur le lieu d'une tentative de braquage survenue dans le quartier de Beaumont à Fribourg le 20 janvier. A vos téléphones et e-mails! (adresses: region@laliberte.ch ou redaction@laliberte.ch). PAS

Infomanie
tél. 026 426 44 44

www.laliberte.ch

Yvonne Lehnherr contre-attaque

POLÉMIQUE • La cheffe du Musée d'art et d'histoire répond aux accusations de Jean Steinauer, ex-mandataire de communication du musée.

PIERRE-ANDRÉ SIEBER

Clash entre Jean Steinauer, mandataire de communication du Musée d'art et d'histoire (MAHF), et Yvonne Lehnherr, directrice du musée («La Liberté» du 2 février): la parole est à l'accusée. Dans une lettre, la directrice répond point par point aux reproches lancés contre elle par celui qui avait notamment assuré le mandat de communication pour l'exposition «100 fois saint Nicolas».

Dans son pamphlet envoyé à la directrice et daté du 30 janvier, le

chargé de communication avait fait savoir qu'il n'accepterait plus aucun mandat du MAHF et avait porté bon nombre d'accusations. Il avait transmis son brûlot à la conseillère d'Etat Isabelle Chasot, à la commission du MAHF ainsi qu'aux rédacteurs en chef des médias écrits locaux.

Dans la missive adressée à Jean Steinauer – avec copie à la conseillère d'Etat Isabelle Chasot, au président de la commission du musée ainsi qu'aux rédacteurs en chef des journaux locaux –

Yvonne Lehnherr répond du tac au tac, utilisant le même canal de diffusion.

Elle informe Jean Steinauer qu'elle n'avait de toute façon plus l'intention de lui confier d'autres mandats de communication. Trouvant «inadmissibles» les propos tenus contre elle, elle conteste tout refus de transparence dans la politique de communication et d'information de son institution, notamment concernant le nombre de visiteurs. Qui figure dit-elle dans le compte-rendu du Conseil d'Etat au Grand Conseil de manière claire et précise.

La directrice transmet par ailleurs la statistique des visites depuis 2000 montrant une augmentation. Ce n'est pas tout à fait gratuit: la hausse de l'affluence est antérieure à l'engagement de Jean Steinauer comme pilote de la communication...

Dans la foulée, la directrice fait remarquer qu'elle ne bénéficie pas comme J. Steinauer de la possibilité de rédiger elle-même des

articles dans la partie rédactionnelle d'un quotidien sur l'activité du musée...

Quant à l'intention qu'on lui prête de cacher des flux financiers étatiques, Yvonne Lehnherr réfute. Elle invite son détracteur à lire la loi sur les institutions culturelles de l'Etat concernant le Fonds Jean Tinguely-Niki de Saint Phalle. «Non seulement ces fonds sont enregistrés dans le bilan de l'Etat de Fribourg, mais leur gestion est confiée à des organes, dans lesquels soit la Direction de l'instruction publique soit encore l'Administration des finances sont représentées. Ils sont donc parfaitement connus des organes chargés des contrôles financiers.»

Là où la couleuvre ne passe plus, c'est lorsque J. Steinauer prétend que la directrice aurait fait paraître des annonces «bidon» ou de complaisance. Yvonne Lehnherr considère ces propos comme diffamatoires. Et se réserve de produire la correspondance relative à ce clash en justice si nécessaire. I

AFFAIRE DANIEL CONUS

Questions irrecevables

CLAUDE-ALAIN GAILLET

En questionnant le Conseil d'Etat sur l'affaire de l'activiste d'Appel au peuple Daniel Conus, Louis Duc se trompe de cible. En vertu de la séparation des pouvoirs, les questions du député broyard relèvent des décisions de la justice, dans lesquelles l'Etat n'a pas à s'immiscer. C'est ce que lui répond le gouvernement en lui expliquant que ses sollicitations sont irrecevables.

Louis Duc se demande notamment comment on a pu établir une expertise psychiatrique de Daniel Conus sur la seule base de documents écrits. Il presse par ailleurs le directeur de la Justice Claude Grandjean de «scanneriser» le dossier afin de «calmer le jeu» et «d'y voir un peu plus clair».

Compte tenu de la médiatisation de cette affaire, le Conseil d'Etat a transmis la question du député au Tribunal cantonal (TC). Celui-ci rappelle que le Tribunal fédéral a ordonné un complément d'expertise psychiatrique. Or, Daniel Conus a refusé de s'y soumettre. D'autre part, le Conseil d'Etat, en accord avec le TC, a proposé aux époux Conus deux médiateurs «expérimentés», extérieurs au canton afin de régler les conséquences de leur divorce. Cette solution s'est soldée par un échec.

Daniel Conus a pu ensuite s'entretenir durant deux heures avec Claude Grandjean. «Il a eu l'occasion d'exprimer son point de vue sans restriction et des explications lui ont été données sur le fonctionnement du système judiciaire», rapporte le TC. I

PUBLICITÉ

«Rendre Fribourg encore plus attractive!»

Vincent Jacquat
au Conseil Communal

Liste 3
www.vincentjacquat.ch

